

En 2008, la France a consacré 129,4 milliards d'euros à son système éducatif, soit un niveau stable en euros constants pour la troisième année consécutive. Cela représente 6,6 % du PIB et 2 020 euros par habitant. La dépense moyenne par élève ou étudiant est de 7 780 euros : 5 620 euros pour un écolier, 9 110 euros pour un élève de l'enseignement secondaire, 10 790 euros pour un étudiant. La part du secondaire (41,9 %) tend à décroître, celle du supérieur (19,2 %) progresse de 1,6 point depuis 2005. L'État reste le premier financeur de l'éducation (60 %), devant les collectivités territoriales (23,8 %) dont la part a augmenté de 3,2 points depuis 2005. Avec 5,9 % de son PIB consacrés à l'éducation en 2006, la France se situe 0,2 point au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, sur un champ restreint ne comprenant pas la formation continue (données internationales 2006 publiées en 2009).

Coût de l'éducation en 2008

Évaluation provisoire du compte

En 2008, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 129,4 milliards d'euros, ce qui correspond à 2 020 euros par habitant, ou encore à 6,6 % du produit intérieur brut (PIB).

Globalement, de 1980 à 2008, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (2,0 %). De multiples facteurs expliquent la croissance de la DIE sur le long terme : l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants,

les modifications de la structure de cette population scolaire, avec une augmentation des filières plus coûteuses (enseignement supérieur, filières technologiques...) et surtout, l'augmentation du coût unitaire de chaque élève (en fonction des taux d'encadrement, des revalorisations salariales des enseignants...).

De 1980 à 1989, la DIE est multipliée par 1,24 comme le PIB, mais de 1990 à 1995, elle augmente nettement plus rapidement : sa part au sein du PIB progresse ainsi de 6,4 % en 1989 à 7,6 % en 1995.

Cette évolution résulte essentiellement :
– des conséquences des lois de décentralisation transférant des compétences de

TABLEAU 1 – Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB

	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part DIE/PIB (en %)	DIE aux prix 2008 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE prix 2008 (en %)	Croissance annuelle* du PIB prix 2008 (en %)
1980	28,5	6,4	71,2		
1985	50,7	6,7	80,7	2,5	1,5
1990	68,0	6,6	92,9	2,6	3,2
1995	91,3	7,6	113,7	2,3	1,2
2000	104,9	7,3	124,4	1,8	2,8
2001	107,3	7,2	124,8	0,3	1,9
2002	110,8	7,2	125,8	0,8	1,0
2003	113,1	7,1	126,0	0,2	1,1
2004	115,6	7,0	126,8	0,6	2,5
2005	117,5	6,8	126,4	-0,3	1,9
2006	123,1	6,8	129,3	2,3	2,2
2007	126,2	6,7	129,4	0,0	2,3
2008	129,4	6,6	129,4	0,0	0,4

Source : MEN-MESR-DEPP, *Compte de l'Éducation*

* Croissance annuelle moyenne sur la période, donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple, pour 1985, croissance annuelle moyenne de 1980 à 1985).

Les séries « aux prix 2008 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB aux prix de 2008 établie par l'INSEE. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse des prix.

l'État vers les régions et les départements qui, après un état des lieux du patrimoine transféré, se lancent dans de grands travaux de rénovation et de construction de lycées et collèges après 1989 ;

– de la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels enseignants. La tendance s'inverse ensuite. Depuis 1996, la dépense d'éducation progresse moins vite que le PIB et sa part au sein du PIB décroît régulièrement, atteignant 6,6 % en 2008 (tableau 1 et graphique 1).

Depuis 2006, la DIE est quasiment stable en euros constants. Les efforts de maîtrise de la dépense publique (notamment par le remplacement partiel des personnels administratifs ou d'enseignants partant à la retraite), mais également un ralentissement de l'investissement des collectivités locales

après une période de forte hausse, pourraient expliquer cette stagnation.

En 2008, la dépense d'éducation se répartit à hauteur de 37,7 milliards d'euros pour le premier degré (soit 29,2 % de la DIE), 52,2 milliards d'euros pour le second degré (soit 40,3 % de la DIE) et 24,2 milliards d'euros pour le supérieur (soit 18,7 % de la DIE). Le reste de la DIE, soit 15,2 milliards d'euros (11,8 %), concerne le financement de l'apprentissage (scolaire et supérieur), de la formation continue et des enseignements extrascolaires¹ (graphique 2).

Sur la période de 1980 à 2008, la croissance de la DIE consacrée au premier degré équivaut à celle de l'ensemble de la DIE (83 % contre 82 %). Dans un premier temps, la part du premier degré dans la DIE tend à diminuer, passant de 28,9 % en 1980

à 26,4 % en 1992 ; ensuite, elle remonte à son niveau initial : 29,2 % en 2008.

Sur longue période (1980-2008), la DIE dédiée au second degré croît de 70 %. Jusqu'en 2002, sa part dans la DIE oscille autour de 45 % ; à partir de 2003, une tendance à la baisse s'amorce et elle atteint 41,9 % en 2008, soit une baisse de 2,6 points depuis 2002.

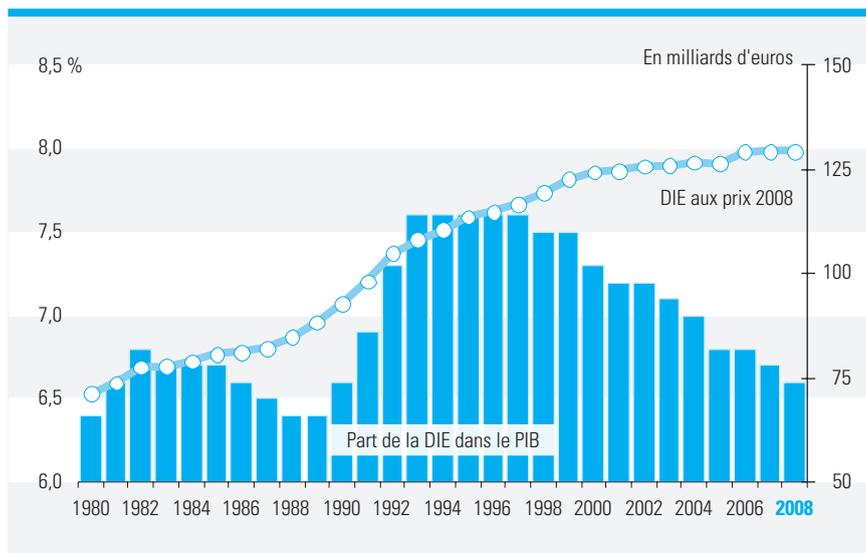
En revanche, la DIE attribuée à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,4 depuis 1980, et sa part au sein de l'ensemble de la DIE croît de 14,6 % en 1980 à 19,2 % en 2008, avec une hausse plus marquée au cours des années récentes.

108 milliards d'euros (soit 84 % de la DIE) servent à financer les activités d'enseignement. Les 21 milliards d'euros restants permettent de financer l'organisation du système d'enseignement (administration générale et orientation) pour 3,8 milliards d'euros, les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine et transports scolaires) pour 13,4 milliards d'euros, et de répondre aux demandes des institutions scolaires (en achat de livres, de fournitures, de vêtements spécifiques) pour 3,8 milliards d'euros.

Les dépenses de personnel représentent les trois quarts de la dépense d'éducation

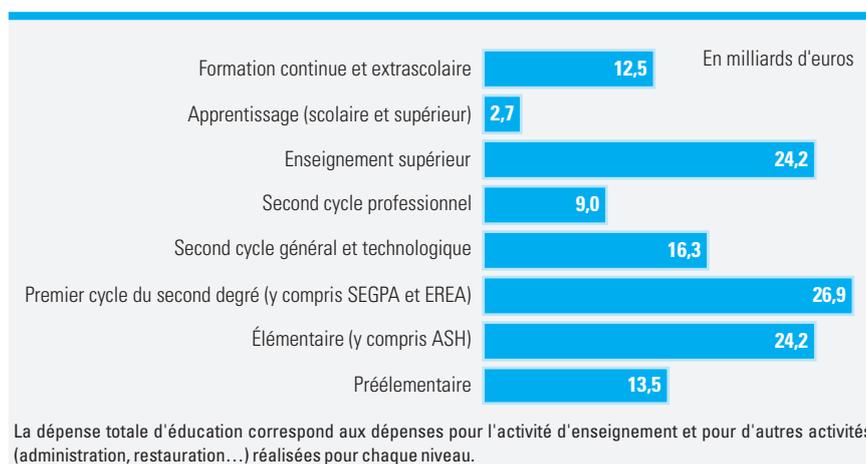
La part des charges de personnel est largement prépondérante au sein des dépenses de l'ensemble des producteurs d'éducation. Tous niveaux confondus (hors apprentissage, formation continue ou formations extrascolaires et hors biens et services rattachés), trois quarts de la dépense globale (soit 80 milliards d'euros) sont consacrés à la rémunération des personnels : 52,7 % pour le personnel enseignant (soit 56 milliards d'euros) et 22,5 % pour le personnel non enseignant (soit 24 milliards d'euros).

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2008)



Source : MEN-MESR-DEPP, *Compte de l'Éducation*

GRAPHIQUE 2 – Répartition de la dépense totale d'éducation par niveau en 2008



Source : MEN-MESR-DEPP, *Compte de l'Éducation*

1. L'enseignement extrascolaire correspond à un ensemble hétérogène de formations comprenant, entre autres, les activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et des associations régionales du CNAM, celles des conservatoires municipaux et d'autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (car ne délivrant pas de diplômes ou certifications reconnues nationalement).

TABLEAU 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2008 (%)

	Personnel enseignant	Personnel non enseignant	Total personnel	Autre fonctionnement	Investissement	Ensemble
Premier degré	49,1	25,9	75,0	18,1	6,9	100,0
- dont préélémentaire	45,6	32,2	77,8	15,0	7,3	100,0
- dont élémentaire	50,2	22,7	72,9	20,3	6,8	100,0
Second degré (hors apprentissage)	56,0	20,5	76,5	12,4	11,1	100,0
Supérieur (hors apprentissage)	51,3	21,4	72,7	20,3	7,0	100,0
Ensemble	52,7	22,5	75,2	16,0	8,8	100,0

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

Les autres dépenses de fonctionnement représentent 16,0 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 8,8 %. Mais la répartition varie selon le niveau d'enseignement (tableau 2).

Les dépenses en personnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (32,2 % de l'ensemble) que dans l'enseignement élémentaire (22,7 %) ou dans l'enseignement du second degré (20,5 %), en raison de la présence des « agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles » (ATSEM) rémunérés par les communes. Le poids des personnels enseignants est, en revanche, particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (56,0 % de la dépense globale).

Une dépense moyenne de 7 780 euros pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 7 780 euros en 2008. Cette dépense reste quasi stable (en euros constants) depuis 2004, mais sur l'ensemble de la période 1980-2008, elle a été multipliée par 1,7, soit une progression annuelle moyenne de 1,9 %. Les disparités constatées entre les dépenses moyennes par élève des divers niveaux d'enseignement ou filières traduisent, en grande partie, les différences liées à l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants et à leur profil : nombre d'heures d'enseignement par élève et taille des classes, statut et rémunérations des personnels.

5 620 euros par élève dans le premier degré

La dépense moyenne par élève du premier degré s'élève à 5 620 euros (y compris les dépenses concernant les élèves relevant

de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH)). Le coût d'un élève scolarisé dans le préélémentaire (5 310 euros) reste inférieur à celui d'un élève scolarisé dans l'élémentaire (5 700 euros) : le coût des ATSEM du préélémentaire est largement compensé par le coût de classes à plus faible effectif dans l'élémentaire et par les autres dépenses de fonctionnement plus importantes pour ce niveau d'enseignement.

De 1980 à 2005, la dépense moyenne par élève du premier degré a augmenté de 73,7 % en prix constants, soit 2,2 % en moyenne par an. Depuis 2006, elle ne progresse plus que de 0,3 % par an. Cette stabilisation résulte de la conjonction d'une faible hausse des effectifs et d'une hausse de la dépense totale pour le premier degré légèrement plus rapide.

9 110 euros par élève dans le second degré

La dépense moyenne par élève du second degré est de 9 110 euros (y compris la dépense pour les élèves relevant de l'apprentissage et de l'éducation spécialisée EREA/SEGPA).

Le coût de l'élève du premier cycle (8 000 euros) est, en moyenne, moins élevé que celui de l'élève du second cycle général et technologique (10 710 euros) ou du second cycle professionnel (11 230 euros). L'écart entre premier cycle et second cycle général et technologique provient essentiellement des différences dans la composition des corps enseignants avec un nombre plus important de professeurs agrégés dans les lycées, du coût des options de lycée et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement plus élevées, notamment dans les filières technologiques.

Le niveau de la dépense moyenne dans le second cycle professionnel reflète un meilleur encadrement que dans les collèges

et des dépenses plus élevées en fonctionnement et en investissement.

De 1980 à 2005, la croissance de la dépense moyenne est de 58,9 %, soit 1,9 % en moyenne par an. En revanche, depuis 2006, la très légère baisse de 0,2 % par an s'explique par un fléchissement de la dépense totale pour le second degré relativement plus important que la perte d'effectifs constatée à ce niveau.

10 790 euros par étudiant dans le supérieur

La dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 790 euros. Cette dépense est calculée sur l'ensemble des étudiants qu'ils soient inscrits en université, dans des établissements du second degré (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles) ou dans tout autre établissement d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs ou de commerce, écoles d'infirmières, etc.). De 1980 à 2005, la dépense a progressé de 27,6 %, soit de 1,0 % en moyenne par an. Cette hausse s'accélère nettement à partir de 2006 avec une croissance moyenne annuelle de 2,8 %. En effet, une baisse des effectifs récente, couplée à une augmentation significative du budget alloué à l'enseignement supérieur, participe au rééquilibrage entre l'enseignement secondaire et le supérieur.

Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État – qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille – n'apparaissent pas dans la DIE définie ici car elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versement des régimes sociaux de sécurité sociale) porterait le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 10 790 à 11 980 euros.

Les coûts moyens par étudiant sont très variables : un étudiant en classe préparatoire aux grandes écoles est 1,5 fois plus cher qu'un étudiant en université. Ces différences proviennent essentiellement des coûts en personnel, particulièrement en personnel enseignant.

Les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) implantées dans des lycées bénéficient de taux d'encadrement

TABLEAU 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix 2008) en euros

	Premier degré		Second degré		Enseignements supérieurs			Durée totale Dépense	Coût du redoublement
	Pré-élémentaire	Élémentaire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle général et techno.	prof.	STS	CPGE		
Dépense théorique annuelle par élève									
2008	5 310	5 700	8 000	10 170	11 230	13 220	14 510	9 400	
Coûts de quelques scolarités types menant au :									
BEP 2 ans	3 ans	5 ans	4 ans		2 ans				14 ans un en 1 ^{er} cycle
2008	15 930	28 500	32 000		22 460				98 890 8 000
Bac professionnel	3 ans	5 ans	4 ans		4 ans				16 ans un en 1 ^{er} cycle
2008	15 930	28 500	32 000		44 920				121 350 8 000
Bac général et technologique	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans					15 ans un en 2 nd cycle
2008	15 930	28 500	32 000	32 130					108 560 10 710
BTS	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans		2 ans			17 ans un en 2 nd cycle
2008	15 930	28 500	32 000	32 130		26 440			135 000 10 710
Licence	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				3 ans	18 ans un en université
2008	15 930	28 500	32 000	32 130				28 200	136 760 9 400

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

Lecture :

– la première partie du tableau « dépense théorique annuelle par élève » donne la dépense moyenne en 2008, par élève pour les différents niveaux ou filières de scolarité, exprimée en euros 2008 ;

– la deuxième partie du tableau permet, en utilisant ces dépenses annuelles, d'estimer le coût de différentes scolarités types en 2008.

Il s'agit là de coûts théoriques au coût 2008 et non du coût de parcours réels.

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée aux prix de 2008, s'établit à 121 350 euros. Avec un redoublement en premier cycle, cette dépense s'élèverait alors à 129 350 euros (soit 121 350 + 8 000).

du même ordre que ceux de l'enseignement secondaire. Les enseignants intervenant dans ces filières sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

La situation est différente en université en ce qui concerne les taux d'encadrement. La majeure partie des cours – surtout au niveau du cycle licence qui représente plus de la moitié des étudiants – est dispensée en amphithéâtre.

Coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux d'enseignement permet de calculer le coût d'une scolarité type. Il s'agit d'une dépense théorique correspondant à ce que coûterait, en moyenne, cette scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (avec différents scénarios sur le nombre de redoublements) au cours de l'année 2008 et valorisée aux prix de 2008 (tableau 3).

En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général ou technologique n'ayant jamais redoublé et ayant fait

trois années au niveau préélémentaire (soit quinze ans de scolarité) s'élèverait à 108 560 euros et celui d'une scolarité menant en quatorze ans au BEP serait de 98 890 euros.

Les coûts des autres scolarités types présentées dans le tableau 3 s'échelonnent de 121 350 euros pour le baccalauréat professionnel (d'une durée de seize ans), jusqu'à 136 760 euros pour la licence (d'une durée de dix-huit ans), du même ordre que celui menant à un BTS : 135 000 euros (d'une durée de dix-sept ans).

L'État finance plus de 60 % du système éducatif, les collectivités territoriales 24 %

Le financement « initial » de l'Éducation – c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques (voir l'encadré p. 6) – est assuré essentiellement par l'État (60,6 %). Ce poids de l'État dans le financement s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, de loin le premier poste de dépenses du système éducatif et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses (tableau 4).

TABLEAU 4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2008 (en %)

	1980	2008
Ministère de l'Éducation nationale	61,0	54,1
Collectivités territoriales	14,2	23,8
Ménages	10,8	7,9
Autres ministères*	8,5	6,5
Entreprises	5,5	6,6
Caisses d'allocations familiales	0,0	1,1
Total	100,0	100,0

Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

* Autres ministères, autres administrations et « Reste du monde ».

Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le premier financeur initial, avec 54,1 % de l'ensemble de la DIE, en incluant les charges sociales rattachées correspondant aux charges sociales employeur de l'État. Les autres ministères (Agriculture, Défense, Culture, etc.) contribuent pour 5,9 % de la DIE (y compris les transferts européens) et les autres administrations publiques ou assimilées (telles que la CNASEA² ou les organismes consulaires) pour 0,6 %. La CNAF³ assure, quant à elle, le versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) qui représente plus de 1 % du financement initial de la DIE.

2. CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles).

3. CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.

Les collectivités territoriales sont le deuxième financeur de la DIE en assurant 23,8 % de son financement initial, dont 12,6 % pour les seules communes. De 1980 à 2008, la contribution des collectivités au financement initial a augmenté de près de 10 points (passant de 14,2 % en 1980 à 23,8 % en 2008), compensant une baisse équivalente de la part de l'État (de 69,5 % en 1980 à 60,6 % en 2008). Cette croissance de la part des régions et des départements résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les collectivités se sont vu successivement attribuer le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), et la formation des travailleurs sociaux (2005). Au cours des trois dernières années, le poids des collectivités locales dans le financement de la DIE tend à s'accroître plus rapidement, du fait du rattachement des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) à la fonction publique territoriale.

Au titre de ces transferts de compétences, des dotations de décentralisation ont été attribuées aux collectivités territoriales : la dotation départementale des collèges (DDEC), la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et d'autres compensant les charges transférées. Depuis 2008, ces dotations prennent la forme de taxes affectées (part de la TIPP et de la TSCA⁴), se substituant aux crédits budgétaires.

Les collectivités territoriales versent, elles aussi, des bourses d'études aux ménages et effectuent divers transferts vers d'autres financeurs. Après prise en compte de ces flux financiers, la contribution des collectivités territoriales en financement final est plus élevée : 25,2 % de la DIE.

L'effort des collectivités territoriales pour les établissements dont elles ont reçu la charge est nettement supérieur aux dotations allouées. Ainsi, par exemple, en 2008, les régions et les départements ont dépensé pour l'équipement, la rénovation

et la construction des établissements du second degré, plus de cinq fois le montant de la DRES et de la DDEC (5,3 milliards d'euros contre 0,98 milliards d'euros).

De plus, depuis 2004, les régions ont pris en charge tout ou partie du coût des manuels scolaires des lycéens. Par ailleurs, le plan Universités 2000, relayé par le plan Universités 3000 (U3M), a modifié la répartition du financement de l'investissement dans l'enseignement supérieur en y faisant largement participer les régions.

Les ménages, avec 7,9 % du financement initial, avant transfert des bourses versées par l'État et les collectivités territoriales et de l'ARS versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), viennent en troisième position dans le financement de la DIE. Leur part dans le financement initial de la DIE (10,8 % en 1980) a nettement baissé en raison de l'augmentation des bourses et aides qui sont attribuées par l'État et les collectivités locales. En effet, les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,5 milliards d'euros pour les bourses et autres aides sociales (soit 2 % de la DIE), 1,4 milliards d'euros pour l'ARS versée par les CAF aux familles d'enfants âgés de 6 à 18 ans sous conditions de revenus (soit 1 % de la DIE). Après prise en compte de ces transferts, la part du financement final assurée par les ménages est de 11 % en 2008. Les entreprises, essentiellement par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et du versement de la taxe d'apprentissage (devant

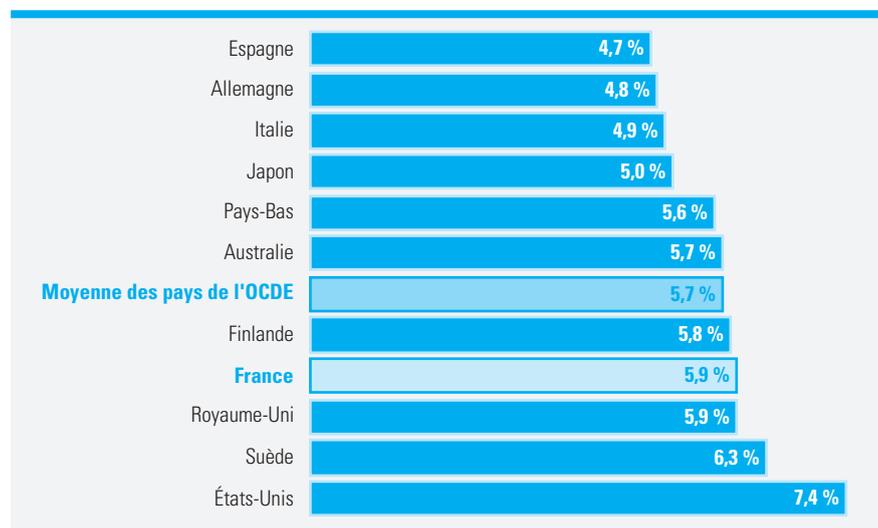
représenter respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse salariale), participent à hauteur de 6,6 % à la dépense d'éducation.

Les contributions respectives des différents acteurs économiques varient selon le niveau d'enseignement. Les communes assurent 38,6 % du financement initial du premier degré, en rémunérant les personnels non enseignants qui interviennent dans les écoles, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement de celles-ci. En revanche, la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement du second degré est de 21,1 %. L'État, qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de rémunération des personnels enseignants et non enseignants, représente 69,5 % du financement. La part de l'État est encore plus importante pour l'enseignement supérieur (73,8 %) ; les collectivités territoriales prennent en charge 9,9 % du financement de la dépense d'éducation, les ménages assurent 9,6 % de celui-ci (notamment en s'acquittant des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur privés). Les entreprises contribuent au financement pour 6,7 %.

Comparaisons internationales

En 2006, la comparaison de la part des dépenses d'éducation pour la formation initiale (hors formation continue) dans le PIB montre que la France se situe, avec

GRAPHIQUE 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2006)



Source : MEN-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

4. TIPP : taxe intérieure sur les produits pétroliers ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

5,9 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,7 %), au-dessus de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Japon, mais au-dessous des États-Unis, de la Suède⁵ (graphique 3).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève ou étudiant restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public).

5. Source : *Regards sur l'Éducation 2009*, OCDE.

6. PPA dollars : la parité de pouvoir d'achat exprimée en dollars est un indicateur qui permet d'établir une comparaison, entre pays, du pouvoir d'achat des devises nationales en neutralisant les différences de prix. Pour ce faire, il est défini un panier de consommation type.

La France se positionne différemment selon le niveau d'enseignement. Pour l'enseignement élémentaire, la France se situe au-dessous de la moyenne (avec une dépense de 5 480 PPA dollars⁶ contre 6 440 pour la moyenne des pays de l'OCDE), nettement en retrait notamment par rapport aux États-Unis, à la Suède, à l'Italie, mais au-dessus de l'Allemagne.

En revanche, la France dépense davantage par élève du second degré que la moyenne des pays de l'OCDE (9 300 PPA dollars contre 8 010 en moyenne), loin devant l'Espagne, la Finlande ou le Royaume-Uni.

Dans l'enseignement supérieur, la dépense moyenne par étudiant (y compris les

activités de recherche et de développement) est de 11 570 PPA dollars en France, au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (12 340 PPA dollars). L'OCDE publie également le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée sur l'ensemble de la durée moyenne des études supérieures. La France se situe, pour cet indicateur aussi, légèrement en retrait de la moyenne des pays de l'OCDE avec un coût cumulé de 46 500 PPA dollars contre une moyenne de 50 550 PPA dollars.

**Martine Jeljoul et
Jean-Pierre Dalous, DEPP A3**

Sources, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette Note d'Information sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignements, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités : enseignement, activités annexes (restauration et hébergement, orientation, etc.), biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, livres et fournitures, etc.).

Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou les activités annexes à partir des ressources mises à leur disposition par les unités de financement.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et des comptes provisoires de 2000 à 2003. En 2009, les comptes de 1980 à 2007 sont dits définitifs, le compte 2008 étant provisoire.

Cette rénovation a porté principalement sur trois axes :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- nouvelle évaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

Les données financières utilisées dans le compte définitif 2007 et provisoire 2008 ont été exploitées selon les programmes et actions mis en place dans le cadre de la LOLF, c'est à dire y compris les charges sociales rattachées correspondant aux charges sociales employeur de l'État.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le nouveau périmètre de dépenses comprend la totalité des actions 6 à 12 relatives à la Recherche universitaire (exclues jusqu'alors pour leurs parts fonctionnement et investissement) du programme 150 Recherche et enseignement supérieur.

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, de fournitures scolaires et d'habillement demandés par les institutions scolaires.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses dans les établissements publics et privés (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires), ainsi que les dépenses des activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveaux, aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire n-1 et un tiers de l'année scolaire n.

Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de financeur final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur, et le producteur, ou l'activité.